

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 8 juillet 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 8 juillet 2013, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Nancy Lemieux
Yves Walsh

ÉTAIT ABSENT : Denys Leclerc, conseiller

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière
Marie-Christine Rouette, inspectrice en bâtiments
Éric De Carufel, coordonnateur des loisirs

168-07-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

169-07-2013

PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2013

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copies des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires au procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que les procès-verbaux des séances de consultation publique et ordinaire tenue le 10 juin de la Ville de Saint-Basile sont adoptés tels que rédigés aux pages portant les numéros 2350 à 2365 comportant les résolutions 137-06-2013 à #159-05-2013 inclusivement.

Que les procès-verbaux des séances de consultation publique et ordinaire tenue le 25 juin de la Ville de Saint-Basile sont adoptés tels que rédigés aux pages portant les numéros 2366 à 2371 comportant les résolutions 160-06-2013 à # 167-06-2013 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux .

Adopté.

170-07-2013

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 511875 à 511988 inclusivement, totalisant un montant de 54 289,81 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 4441 à 4525 inclusivement, totalisant un montant de 123 414,99 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 1934 à 1954 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 37 662,91 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 170-07-2013 au montant de 215 367,71 \$.

Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière

171-07-2013

SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BASILE (N/D : 207-130)

Attendu qu'un montant de 3 700 \$ est prévu en subvention au budget 2013 pour la bibliothèque de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine le versement de la subvention au montant de 3 700 \$ émis le 19 juin 2013 pour la bibliothèque de Saint-Basile comme budget de fonctionnement pour l'année 2013.

Adopté.

172-07-2013

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE
DU 8 JUILLET 2013 (N/D: 105-131)**

Attendu qu'un registre a été tenu le 8 juillet 2013 pour le règlement suivant, à savoir:

" 11-2013 : Règlement décrétant une dépense de 60 000 \$ et un emprunt de 60 000 \$ pour la réparation de la source numéro 2 du réseau d'aqueduc municipal."

Attendu que la greffière a confirmé que 0 électeur a signé le registre pour le règlement numéro 11-2013 ;

Attendu que le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 11-2013 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 103 ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 11-2013 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 22 juin 2013 annonçant la procédure d'enregistrement du 8 juillet 2013.

Adopté.

173-07-2013

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE
DU 8 JUILLET 2013 (N/D: 105-131)**

Attendu qu'un registre a été tenu le 8 juillet 2013 pour le règlement suivant, à savoir:

" 13-2013 : Règlement décrétant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt de 400 000 \$ pour la contribution de la Municipalité au projet de construction d'un 20 logements pour personnes âgées ou en légère perte d'autonomie."

Attendu que la greffière a confirmé que 0 électeur a signé le registre pour le règlement numéro 13-2013 ;

Attendu que le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 13-2013 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 128 ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 13-2013 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 22 juin 2013 annonçant la procédure d'enregistrement du 8 juillet 2013.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande l'aide de la Ville pour des problèmes de nuisance avec un voisin. Après plusieurs tentatives de discussion le voisin en question n'a toujours pas ramassé les besoins de ses chiens, continue de faire du bruit, des rassemblements. Un avis a été envoyé par l'inspectrice municipale et rien n'a changé. Il demande l'aide de la ville et il est prêt à témoigner si nécessaire afin que les problèmes de voisinage cessent. Il est prêt à acheter une partie de terrain afin de limiter les espaces de stationnement et de rassemblement. Suite à cette demande, un constat d'infraction sera envoyé pour le non respect de l'avis envoyé précédemment. Des vérifications seront faites pour le terrain et le conseil regardera les avenues possibles pour venir en aide afin de régler le problème.

174-07-2013

FQM – CROIX-ROUGE – APPEL À LA SOLIDARITÉ – FONDS EXPLOSION LAC-MÉGANTIC (N/D : 207-130)

Attendu que ce conseil veut appuyer la FQM et la Croix-Rouge dans la collecte d'un fonds pour venir en aide aux victimes de l'explosion à Lac Mégantic ;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile souscrit un montant de 500 \$ à la Croix Rouge comme contribution à ce fonds.

Adopté.

175-07-2013

COMMANDITES POUR LES SPORTS D'ÉLITE (N/D : 102-102)

Attendu que par sa résolution numéro 214-10-2004, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté une politique de commandite pour les sports d'Élite ;

Attendu que l'engagement sportif de Madame Valérie Tremblay de la troupe de danse PO.GO CREW & P.B.K. satisfait à toutes les conditions de la politique de commandites pour les sports d'Élite;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le versement de 100 \$ à Madame Valérie Tremblay pour sa participation aux championnats mondiaux du World Hip Hop Dance Championship qui aura lieu à Las Vegas dans la discipline sportive de danse.

Adopté.

176-07-2013

**ADHÉSION AU PROGRAMME
D'AIDE « ACCÈS LOISIRS »**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a reçu une demande de participation au programme « Accès Loisirs » ;

Attendu qu'Accès-Loisirs Québec est un organisme de mobilisation, d'animation, de concertation et de partenariat des milieux communautaires, de loisir et d'entraide ;

Attendu que leur mission est de rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible gratuitement aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu et ce, en concertation avec les partenaires du milieu, dont la Ville de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la Municipalité de la Ville de Saint-Basile accepte d'adhérer au programme Accès loisirs afin d'aider sa communauté.

Que Monsieur Éric De Carufel, coordonnateur des loisirs, est mandaté à titre de gestionnaire du programme au sein de la Ville de Saint-Basile.

Adopté.

177-07-2013

**ÉBOULIS ARRIÈRE PROPRIÉTÉ DU 86, SAINT-GEORGES
PROJET #1315 (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réparation d'un éboulis en arrière de la propriété sise au 86, Saint-Georges;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics à procéder aux travaux de réparation d'un éboulis en arrière de la propriété sise au 86, Saint-Georges, pour un coût de travaux évalué à 15 000 \$.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Que pour payer cette dépense, ce conseil approprie l'argent à même ses surplus libres accumulés.

Adopté.

178-07-2013

**RÉSIDENCE POUR PERSONNES AÎNÉES OU EN LÉGÈRE PERTE
D'AUTONOMIE – DÉPLACEMENT ÉGOUT PLUVIAL
– PROJET #1316 (N/D : 114-300)**

Considérant qu'il y a un projet de résidence d'un vingt (20) logements, le long de la rue Hardy, pour personnes âgées ou en légère perte d'autonomie, à proximité du HLM de vingt (20) logements, propriété de la Société d'habitation du Québec;

Considérant que pour réaliser les travaux de construction du nouveau bâtiment, il y a lieu de déplacer l'égout pluvial;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics à procéder aux travaux de déplacement de l'égout pluvial, pour un coût de travaux évalué à 27 000 \$.

Que lesdits travaux s'ajoutent aux contributions de la Ville de Saint-Basile au dit projet de résidence.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Que pour payer cette dépense, ce conseil approprie l'argent à même ses surplus libres accumulés.

Adopté.

179-07-2013

**ÉDIFICE CARON – CONTRAT D'ENTRETIEN
DE L'ASCENSEUR (N/D : 403-150)**

Attendu qu'il y a lieu d'entériner l'entente entre Ascenseurs Maxi inc. et le directeur général, concernant un contrat de service d'entretien (inspection) de l'ascenseur à l'Édifice Caron au 39, avenue Caron à Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine l'entente entre Ascenseurs Maxi inc. et le directeur général, concernant un contrat de service d'entretien (inspection) de l'ascenseur à l'Édifice Caron au 39, avenue Caron à Saint-Basile, débutant le 1^{er} juillet 2013, pour un coût annuel de 720 \$, taxes en sus.

Que ledit contrat est pour une durée de trois (3) ans et le prix sera révisé à chaque année à la date d'anniversaire de ce contrat selon le % d'augmentation de la CCQ.

Que ledit contrat à la fin de son terme peut être renouvelé.

Que cette dépense est payée à même le poste budgétaire numéro 02 70220 522.

Adopté.

180-07-2013

**TRAVAUX RÉFECTION DU RANG SAINTE-ANNE / MANDAT AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D: 602-130 PROJET : #1211)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, en date du 10 juin 2013, résolution numéro 147-06-2013, a accordé à Pagé Construction, division de Sintra inc., le contrat de réfection du rang Sainte-Anne, entre les numéros civiques 104 à 125, pour le prix de 841 351,25 \$, taxes en sus;

Attendu que le début des travaux est prévu pour le lundi 5 août 2013;

En conséquence, il est **proposé par** Madame Lise Julien **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Paulin Leclerc, directeur général, s'il y a lieu, à analyser, à signer et autoriser toutes directives de changement d'une valeur de moins de 5% de la valeur du contrat émis, concernant les travaux de réfection du rang Sainte-Anne, entre les numéros civiques 104 à 125.

Que Paulin Leclerc, directeur général doit faire rapport au conseil de toutes directives de changement qu'il a autorisé.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

181-07-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h30 .

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière